

PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS

Un accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire dans le cadre d'une mission professionnelle. Cet accident, considéré comme un accident de travail, peut engager la responsabilité du collaborateur qui se doit de respecter le code de la route et de celle du chef d'entreprise qui est responsable de la sécurité liée à l'état du véhicule et des moyens mis en œuvre pour permettre à l'employé d'accomplir la mission qui lui incombe.

« Les accidents routiers du travail représentent aujourd'hui environ 3 % des accidents du travail toutes causes confondues, et plus de 20 % de l'ensemble des accidents mortels de travail (pour le régime général de la Sécurité sociale). Au-delà des risques de dommages corporels en cas d'accident de la route, le conducteur est également exposé à des risques physiques, posturaux, chimiques et psychosociaux » (Source : INRS).



La prévention du risque routier consiste à considérer plusieurs facteurs entrant dans le cadre d'une tâche professionnelle : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite, et de mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates.

Le risque routier encouru par les salariés en mission fait partie intégrante des risques professionnels. A ce titre, l'employeur doit considérer et évaluer ce risque dans le document unique d'évaluation des risques conformément à l'article R4121-1 et suivants du code du travail. Outre le cadre légal dans lequel il s'inscrit, les accidents routiers professionnels engendrent aujourd'hui des coûts à hauteur de 725 millions d'euros pour les entreprises, soit près de 14 % du coût total des accidents du travail.

OBJECTIFS :

Sensibiliser et former les collaborateurs aux risques routiers :

- Savoir prévenir et anticiper les risques d'accidents dans le cadre d'une mission professionnelle
- Sensibiliser aux dangers de la route et modifier les comportements à risques
- Savoir réagir face au danger et en cas d'accident de la route
- Apprendre à mieux connaître son véhicule et améliorer sa conduite

EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Intervenants professionnels en prévention des

DURÉE :

- 7 heures (théorie + pratique)

PRÉREQUIS :

- Aucun

EN FIN DE FORMATION :

Remise :

- d'une attestation
- d'une clé USB incluant un mémo

INEPS
Institut National d'Expertise
en Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis Cedex

contact@ineps.fr
www.ineps.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Retours d'expériences et témoignages
- Mises en situation et analyses de situations à risques
- Présentation du matériel d'un véhicule de transport
- Parcours de simulation alcoolémie
- Analyse de vidéos
- Questionnaire à Choix Multiples
- Jeux interactifs



*lunettes de simulation
alcoolémie*



PRINCIPAUX POINTS CLÉS ÉTUDIÉS

- Règlementation appliquée pour la prévention des risques routiers
- Introduction à la démarche de prévention des risques
- Statistiques liées aux accidents de la route
- Présentation des comportements à risques et des facteurs accidentogènes
- Le management des déplacements professionnels
- Initiation aux gestes de premiers secours en cas d'accident



POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire

INEPS

Institut National d'Expertise
en Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis Cedex

contact@ineps.fr
www.ineps.fr